POINT AUTONOMIE TERRITORIAL

POUR QUI ?

Les Points Autonomie Territoriaux sont des lieux d'accueil, d'information et d'accompagnement destinés aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées en situation de dépendance. Ils s'adressent également à leur entourage. Ils ont pour but d'aider ces publics à mieux vivre au quotidien.

QUELS SERVICES ?

Les Points Autonomie Territoriaux ont pour missions :

- Informer et orienter :
  - accueillir de façon personnalisée,
  - orienter vers les services et professionnels du territoire si nécessaire,
  - conseiller pour l'entrée en maison de retraite, en résidence autonomie,
  - expliquer les notifications de décisions du Département, de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH),
- Évaluer et coordonner :
  - évaluer les besoins à domicile,
  - élaborer des plans d'aide à domicile,
  - coordonner l'action des différents acteurs de l'aide à domicile.
- Suivre et accompagner :
  - aider à l'expression du projet de vie (dossier de la MDPH)
  - constituer des dossiers (demandes d'Allocation personnalisée d'autonomie, d'aide sociale, de participation aux frais de téléassistance, de réversion, etc.),
  - accompagner les démarches administratives,
  - suivre les plans d'aide à domicile.
- Animer et développer la prévention :
  - soutenir les proches aidants (psychologue, groupe de parole, etc.),
  - proposer des actions de prévention (ateliers mémoire, équilibre, etc.),
  - organiser des conférences d'information et de sensibilisation,
  - favoriser les liens sociaux.

MAIRIE DE MAUPERTHUIS

14 bis rue du Parc
77120 MAUPERTHUIS

01.64.03.16.27

Nous contacter

Copyright 2025 Mairie de MAUPERTHUIS